Nyssen, J., 2023. Documentation concernant les extrémités sud de la ligne ferroviaire vicinale 820 (Genk) – Houtain-Saint-Siméon – Vottem / Coronmeuse (Belgique), 73 p. Zenodo

Documentation concernant les extrémités sud de la ligne ferroviaire vicinale 820 (Genk) – Houtain-Saint-Siméon – Vottem / Coronmeuse (Belgique)

Jan Nyssen (Vottem, Belgique)
3 Juin 2023

Résumé

Cette note donne un aperçu des documents de la ligne vicinale 820 (en particulier les segments situés dans les communes de Herstal, Juprelle, et Oupeye), conservés dans les archives du « Vlaamse Tram- en Autobusmuseum » à Berchem-lez-Anvers. Les archives du VLATAM abritent des trésors inattendus tels que les plans du tunnel de Herstal, le terminus de Vottem, les ponts du vicinal à Vottem et tous les murs de soutènement ou caniveaux. Les plans sont généralement datés de 1910-1912, avec des modifications dans les années 1920 et 1930. Et vers 1960, il y a des plans pour le démantèlement de la ligne. Les fardes de la ligne 820 ont été examinées et des copies d'environ cent documents ont été créées. La densité des copies est inversément proportionnelle à la distance de Vottem car notre étude se concentre sur Vottem et ses environs. Toute personne intéressée peut voir dans les copies quel type d'informations on peut espérer trouver dans ces dossiers, et ce pour toutes les localités concernées par la ligne. On mentionne également les tableaux horaires et les arrêts du tram le long de la section Vottem-Houtain. Avec cet aperçu, nous espérons convaincre le lecteur de la richesse des archives VLATAM et l'encourager à les visiter sur place.

Samenvatting

Deze nota geeft een overzicht van de documenten van de buurtspoorlijn 820 (in het bijzonder de segmenten gelegen in de gemeenten Herstal, Juprelle en Oupeye), bewaard in het archief van het "Vlaamse Tram- en Autobusmuseum" te Berchem-bij-Antwerpen. De VLATAM-archieven herbergen onverwachte schatten zoals de plannen van de tunnel van Herstal, het eindpunt Vottem, de buurtbruggen in Vottem en alle keermuren of goten. Plannen zijn over het algemeen gedateerd 1910-1912, met wijzigingen in de jaren 1920 en 1930. En rond 1960 zijn er de plannen van de ontmanteling van de buurtspoorlijn. De dossiers van Lijn 820 werden doorgenomen en kopieën van ongeveer honderd documenten werden gemaakt. Het aantal kopieën is omgekeerd evenredig met de afstand tot Vottem omdat onze studie zich richt op Vottem en haar omgeving. Geïnteresseerden kunnen in de

kopies zien wat voor informatie er in deze dossiers te vinden is, niet alleen voor Vottem maar voor alle plaatsen langs de lijn. Er wordt ook melding gemaakt van dienstregelingen en tramhaltes langs het traject Vottem-Houtain. Met dit overzicht hopen we de lezer te overtuigen van de rijkdom van de VLATAM-archieven en hen aan te moedigen om ze ter plaatse te bezoeken.

Abstract

This note gives an overview of the documents of the narrow gauge railway line 820 (in particular the segments located in the municipalities of Herstal, Juprelle, and Oupeye; Belgium), preserved in the archives of the "Vlaamse Tram- en Autobusmuseum" in Berchem near Antwerp. The VLATAM archives house unexpected treasures such as the plans of the Herstal tunnel, the Vottem terminus, the vicinal bridges in Vottem and all the retaining walls or gutters. Plans are generally dated 1910-1912, with modifications in the 1920s and 1930s. And around 1960, there are the plans for dismantling the line. The full archive of line 820 was reviewed and copies of approximately one hundred documents were created. The density of the copies is inversely proportional to the distance from Vottem because our study focuses on Vottem and its surroundings. Anyone interested can see in the copies what kind of information can be expected to be found in this archive, for all the localities concerned by the line. Mention is also made of timetables and tram stops along the Vottem-Houtain section. With this overview, we hope to convince the reader of the richness of the VLATAM archives and encourage them to visit it on site.

Contenu

Introduction	3
Fardes et classeurs de l'archive VLATAM, utiles pour la zone d'étude.	5
Copies de documents	7
Exploitation de la ligne 820	72
Tableaux horaires	72
Les arrêts	73
Conclusions	73

1. Introduction

Cette note donne un aperçu des archives de la ligne vicinale 820, conservées dans les archives du « Vlaamse Tram- en Autobusmuseum » à Berchem-lez-Anvers. (https://www.vlatam.be/pratique fr/)



Vue partielle du musée VLATAM

Les archives de la ligne vicinale 820 Genk-Houtain-Vottem/Coronmeuse se trouvent dans ce musée car la ligne avait été construite et entretenue par la Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux (SNCV) du Limbourg. Je me suis intéressé aux extrémités sud de la ligne, sur le territoire des communes actuelles de Herstal, Juprelle, et Oupeye.

Nous savions déjà que

- le tronçon Liers Vottem était mis en exploitation le 21 janvier 1924,
- le tronçon Houtain-St-Simeon Liers Vottem a été fermé pour le trafic des voyageurs le 31 janvier 1936,
- ce même tronçon a été fermé également pour le trafic des marchandises, le 13 décembre 1954.

(Jos Neyens, 1972. De buurtspoorwegen in de provincie Limburg 1885-1961. Van In, Lier)

L'archive du VLATAM contient des trésors insoupçonnés : les plans du tunnel de Herstal, le terminus de Vottem, les ponts du vicinal à Vottem, tout mur de soutènement voir même tout caniveau s'y trouve. Les plans datent souvent de 1910-1912, puis il y a eu les modifications dans les années 1920 et 1930. Et à la fin, il y a les plans pour le démantèlement vers 1960. On apprend aussi qu'il y avait

querelle autour du tracé du vicinal à Heure-Le-Romain ; la dispute entre Rocourt et Vottem pour avoir le terminus de la ligne ; etc. Etonnemment, pendant l'occupation 40-44 on continuait à échanger les documents entre administrations, et à discuter des contributions des communes au coût de la ligne, comme si de rien n'était.

Il y en aurait pour une semaine à éplucher et copier toutes ces archives, sans parler de l'analyse des documents. Cette note présente un aperçu de l'archive, illustré par une centaine de photos de documents, qui n'ont pas analysés ni contextualisés. Il y a au moins 5000 pièces dans ces archives ; le but n'est pas du tout d'être complet à ce stade. Il y a beaucoup de plans dans ces archives, mais aucune photo. Les conservateurs du musée me signalent qu'on trouve très rarement des photos dans leurs archives.

En préparant cette documentation, nous avons été grandement aidés par un inventaire pré-existant du contenu des fardes : https://www.metavzw.be/Bestanden/bestanden/Archief%20Limburg.pdf

Nous remercions également M. Hubert Van den Bergh pour l'acceuil et l'aide lors de la consultation des dossiers au VLATAM à Berchem.

2. Fardes et classeurs de l'archive VLATAM, utiles pour la zone d'étude.

820 pour le numéro de ligne / suivi par un numéro de farde (qui peuvent être parfois très épaisses, parfois minces aussi).

815/4 Dossier relatif à l'ajout d'un service de bus sur les lignes Maaseik – Lanaken, Genk – Liège – Vottem et Tongres – Lanaken. 1948-1950 1 farde

820/1 Dossier concernant la démolition et la vente de matériel électrique entre la place Saint-Pholien (Liège) et la rue Grande Foxhalle (Herstal). 1960-1962 1 farde

820/3 Dossier relatif à la location d'un terrain du domaine militaire de Liers pour la construction de la ligne. 1912-1953 1 farde

820/4 Dossier relatif à la convention d'installations communes entre la SNCV et la Société Anonyme des Tramways Unifiés de Liège et Extensions. 1926-1937 1 farde

820/5 Dossier sur la voie commune entre la SNCV et la Société Anonyme des Tramways Unifiés de Liège et Extensions, ainsi que sa démolition. 1930-1952 1 farde

Les cartons 6 à 10 (ci-dessous) contiennent des plans avec les numéros de 1 à 155. Impression des plans d'infrastructure ferroviaire, classés par numéro d'homologation. 1905-1985 5 paquets d'estampes Diazo avec notes et coloriages.

820/6 1-21 (manquants: 16). 1905-1907

820/7 26-55. 1907-1911

820/8 56-95. 1911-1925

820/9 96-144 (manquants : 127, 136). 1925-1949

820/10 145-155, plans sans numéro d'approbation : 257-268, 276, 277. 1937-1985

820/11 Dossiers sur les modifications apportées à l'itinéraire. 1907-1927 1 farde

820/12 Dossier relatif au prolongement de la ligne jusqu'à Bressoux via le quai de Coronmeuse, avec raccordement à la ligne Liège – Barchon – Fouron-le-Comte. 1933-1938 1 farde

820/13 Dossier sur le détournement de la ligne vers Herstal (pont d'autoroute aux Hauts-Sarts). 1950-1957 1 farde

820/14 Dossier relatif à l'utilisation de terrains de la SNCV pour le creusement d'un fossé ouvert à Herstal. 1926 1 farde

820/15 Dossier relatif aux modifications apportées aux installations de la Place et du Quai de Coronmeuse à Liège. 1938-1957 1 farde

820/16 Dossiers relatifs à la construction des voies d'évitement de la ligne. 1937-1948 1 farde

820/17 Documents relatifs aux modifications apportées aux stations. 1912-1955 1 farde

820/20 Pièces relatives à des ouvrages de génie civil. 1908-1962 1 farde

820/21 Dossier concernant un conflit relatif au chemin de fer Genk-Liège-Vottem, prolongement de Bressoux, sur le pont de Bressoux, avec la Ville de Liège. 1957-1967 1 farde

820/23 Dossier relatif aux modifications du capital de la ligne Genk – Liège – Vottem par le remplacement du tronçon Liers – Sainte-Walburge par le tronçon Liers – Vottem. 1907-1910 1 farde

820/24 Dossier relatif à l'augmentation de capital pour la construction du tronçon Herstal – Liège. 1921-1923 1 farde

820/25 Dossier relatif à l'augmentation de capital pour la construction du tronçon Herstal – Liège. 1922-1924 1 farde

820/26 Dossier relatif à l'augmentation de capital pour l'électrification du tronçon Bassenge – Liège et le prolongement de la ligne jusqu'à Liège (place Saint-Lambert). 1925-1935 1 farde

820/27 Dossier relatif à l'augmentation de capital pour l'électrification du tronçon Bassenge — Liège et le prolongement de la ligne jusqu'à Liège (place Saint-Lambert) via le Quai Henvart et l'Avenue de la Plaine, avec raccordement à la ligne Liège — Barchon — Fouron-le-Comte. 1927-1933 1 farde

820/28 Dossier sur l'augmentation de capital pour l'achat d'autorails. 1933-1934 1 farde

820/29 Dossier relatif à l'augmentation de capital de la ligne Genk-Liège-Vottem. 1939-1944 1 farde

820/36 Correspondance Herstal. 1953-1956 1 farde

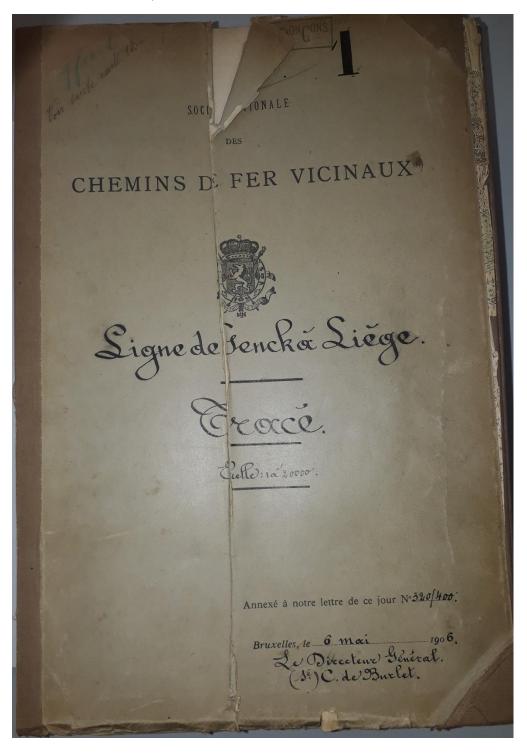
820/37 Correspondance Houtain-Saint-Siméon. 1908-1953 1 farde

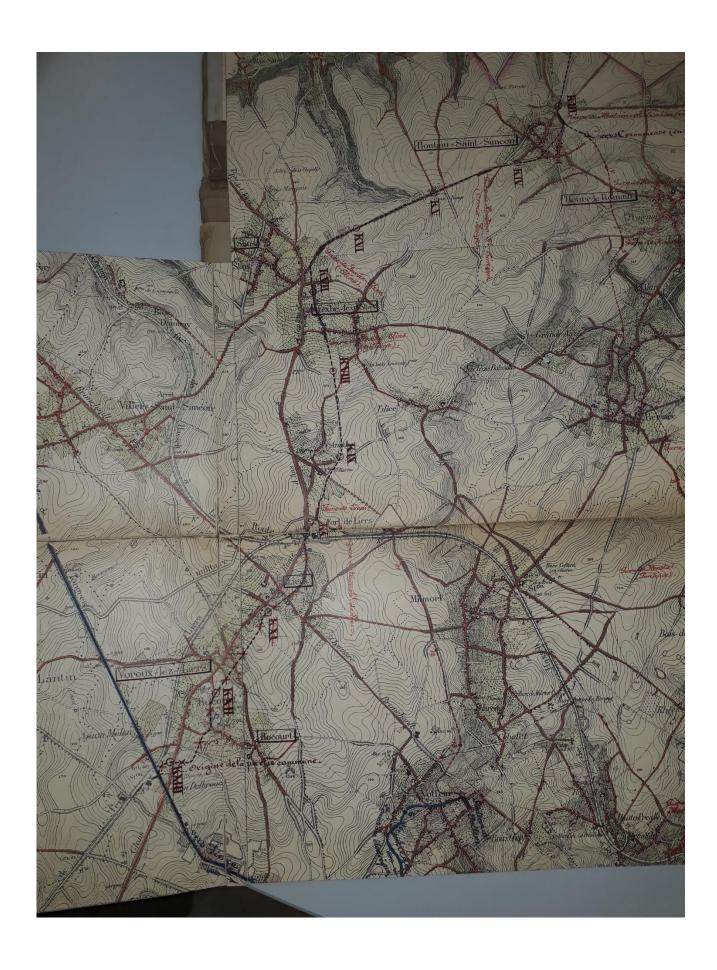
820/40 Correspondance Liers. 1954-1964 1 farde

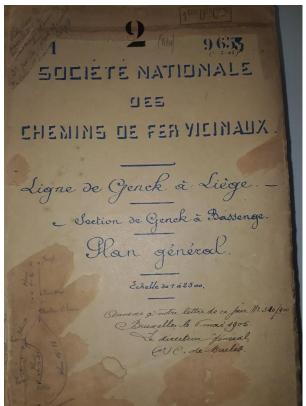
3. Copies de documents

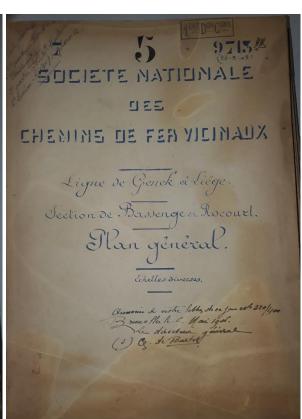
Toutes les fardes mentionnées ci-dessus ont été consultées, et un certain nombre de copies réalisées. Comme la recherche se focalise sur Vottem et environs, la densité des copies est inversément proportionelle à la distance de Vottem (choix de l'auteur). Les copies montrent à toute personne intéressée quel type d'informations on peut espérer trouver dans ces fardes, et ce pour toutes les localités concernées par la ligne.

820/6 Plans 1-21 (manquant : 16). 1905-1907

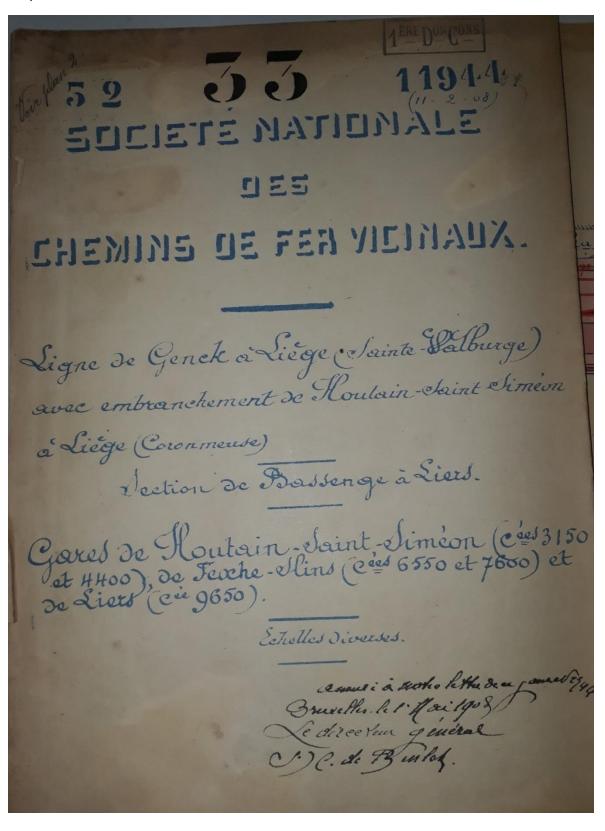


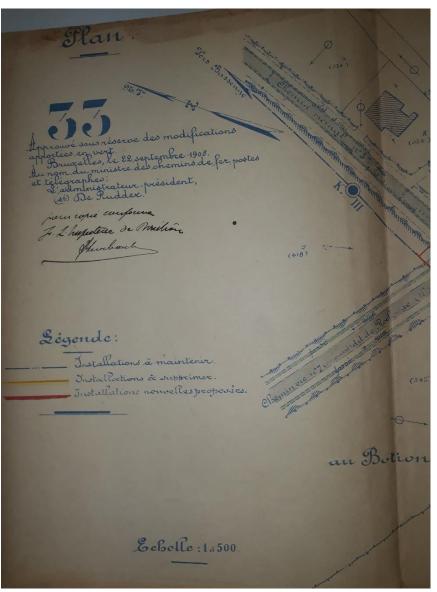


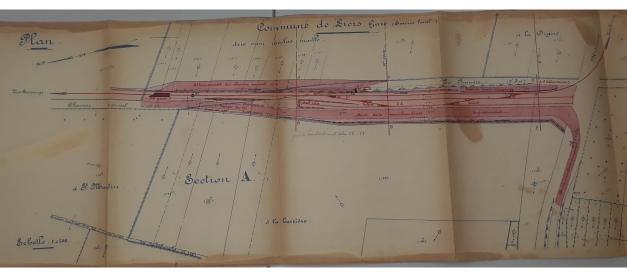


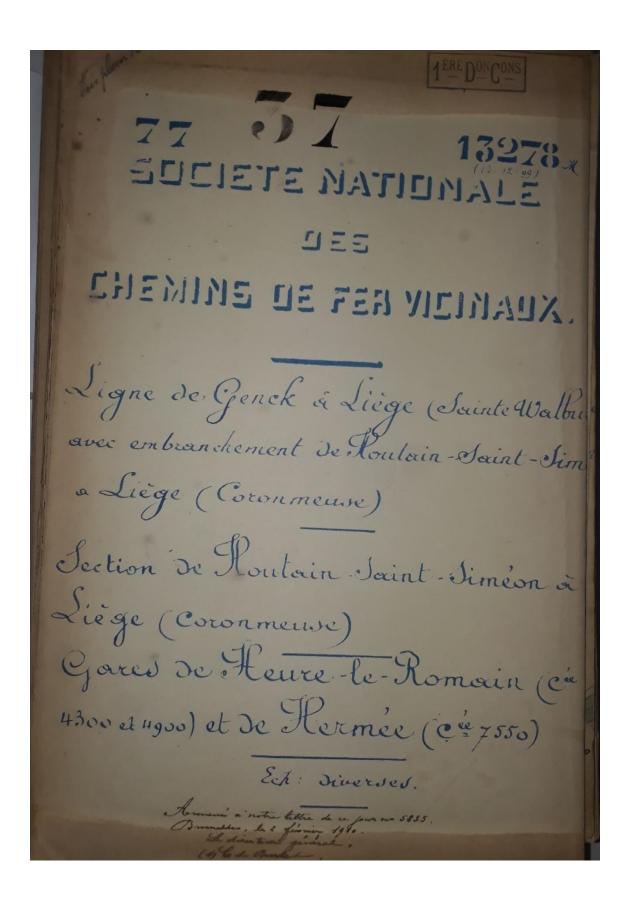










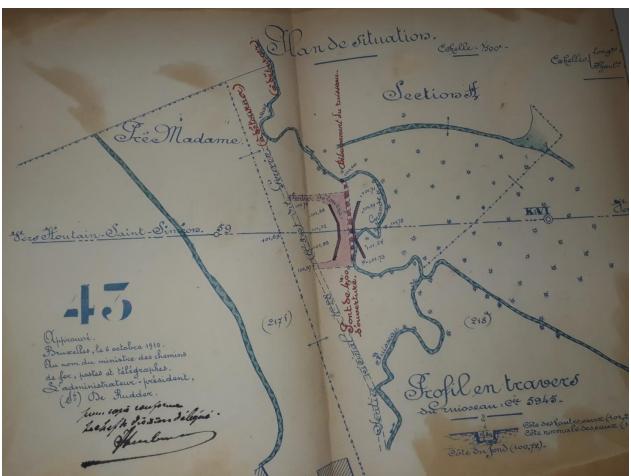


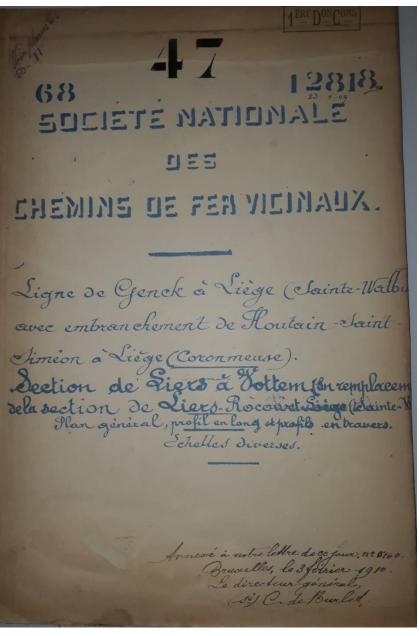
92 13693
SULIETE NATIONALE

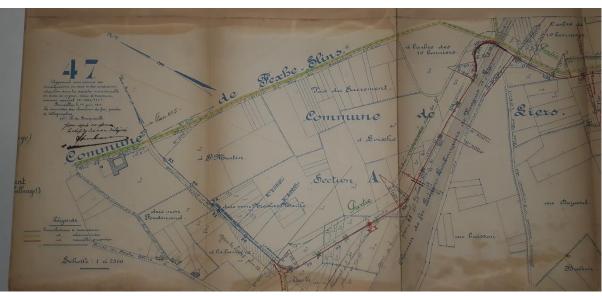
LIGNE DE GENCH à Liège (Sainte Walburg
avec embranchement de Houtain Saint
Siméon à Liège (Coronneuse)

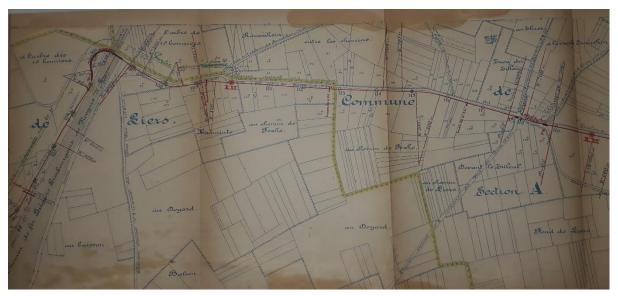
Pont de 4,00 d'ouverture, en maçonneus
à établir vers la cée 5940, à Bermée
Chelles diverses.

Conner a note tithe de cyfra
Privalles, le f. 4 plante par
Le dured in Genical
Ny Che Pariet.









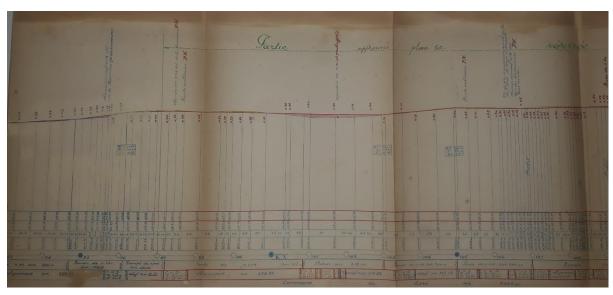


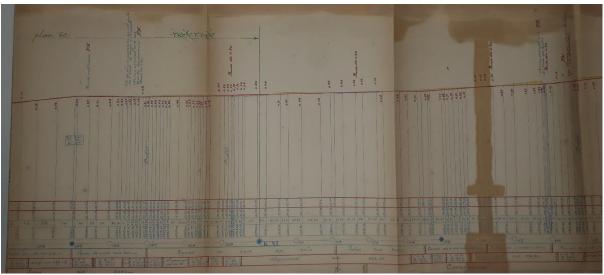




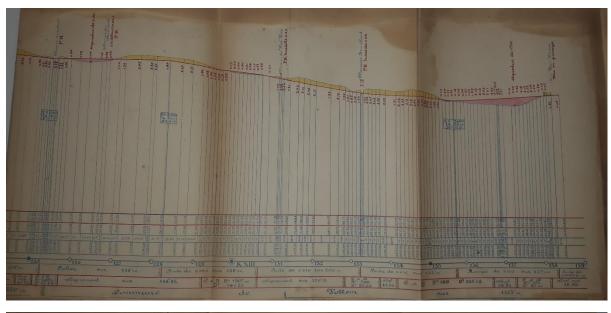


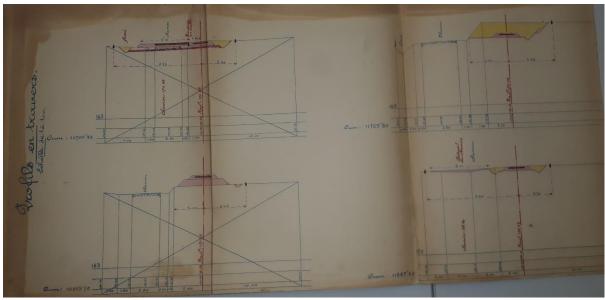


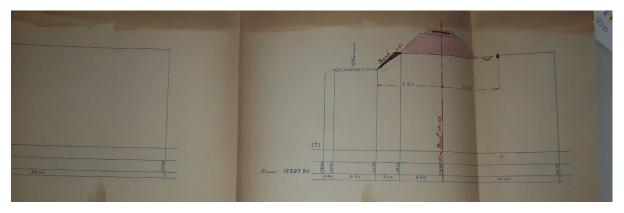


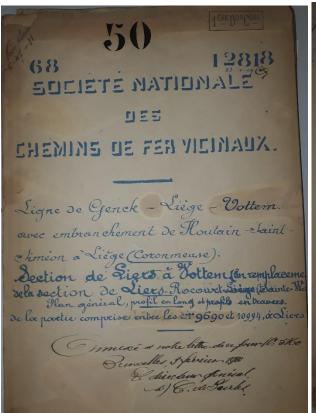


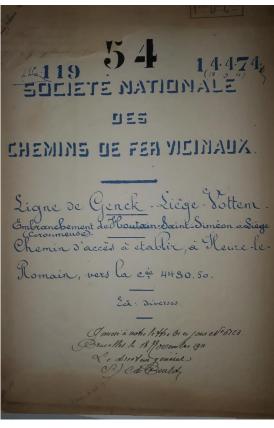


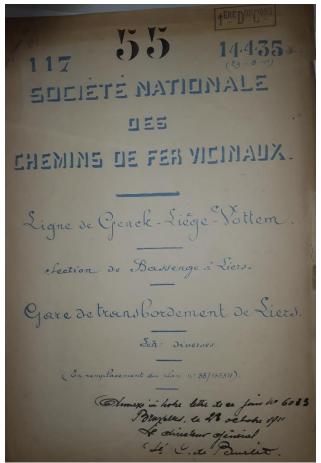




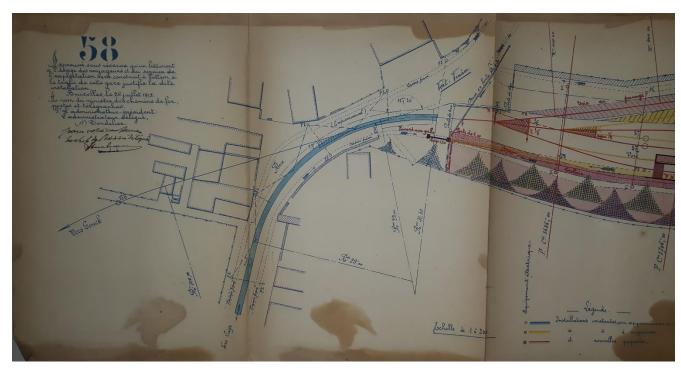


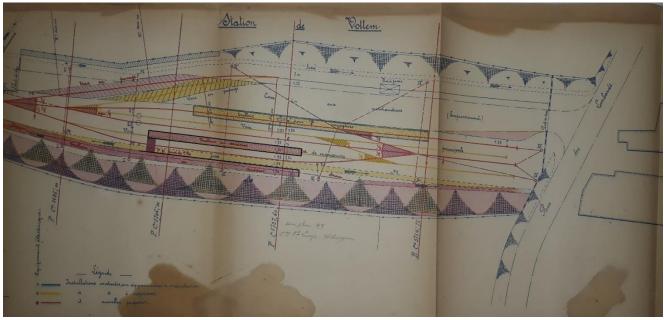


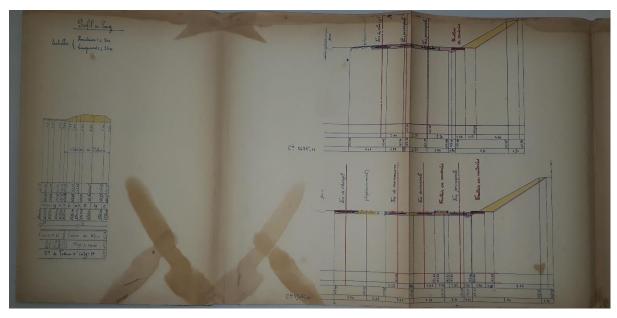


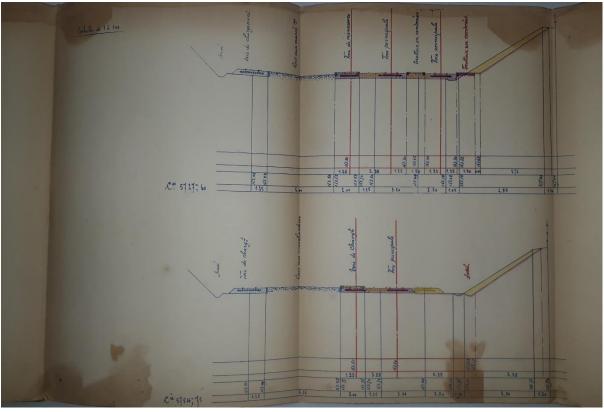


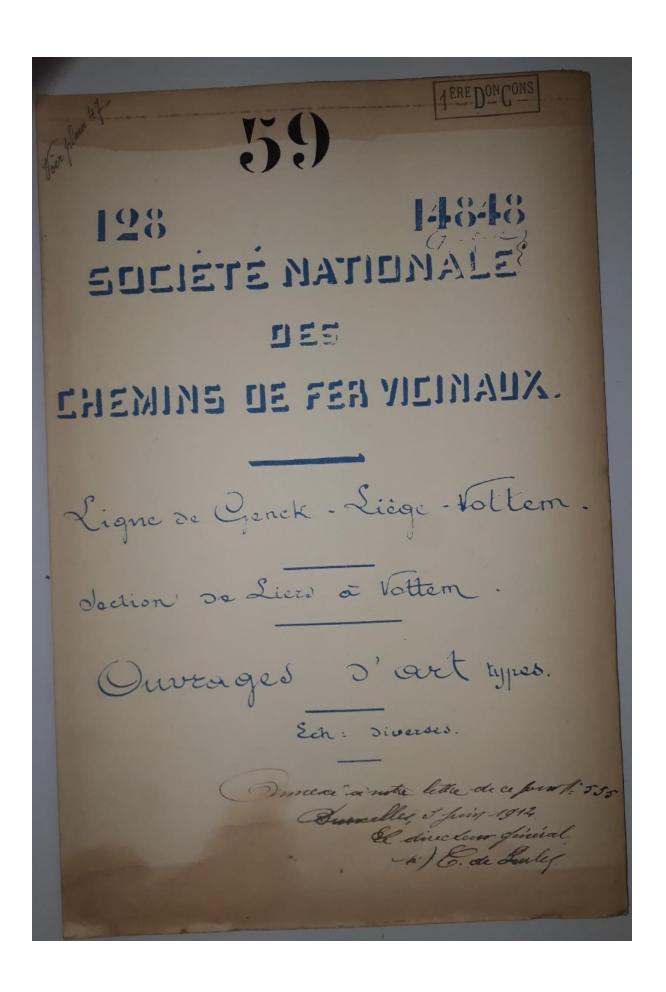
123 50 14613* SUCIETÉ NATIONALE
UES
CHEMINS DE FER YICINAUX.
Liège-Wihogns-Vottem-Gongres.
Anénagement de la garo de Vottem!
Plan et profils Echelles diverses.
Chameri a node lette de a form 12 6969 Brunseli, le 13 féverier 1912 Le discher générale S/C. de Pambe

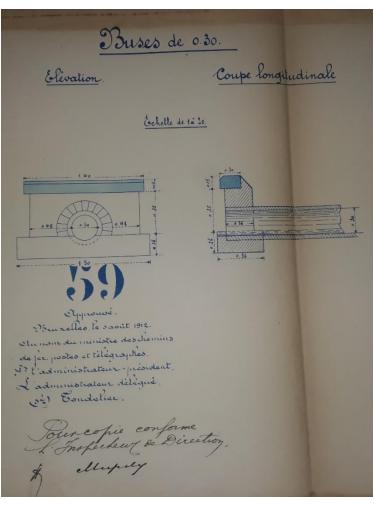


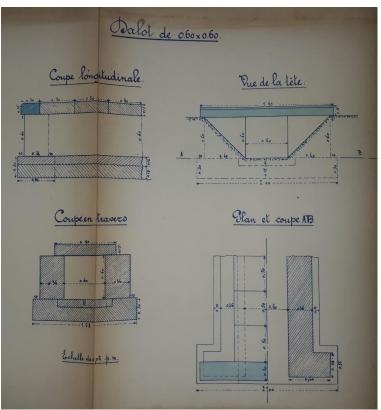


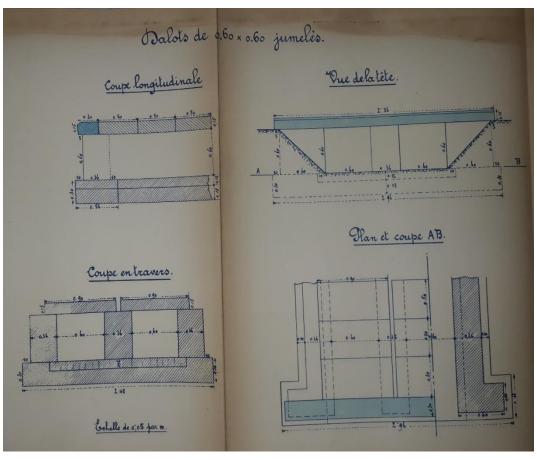


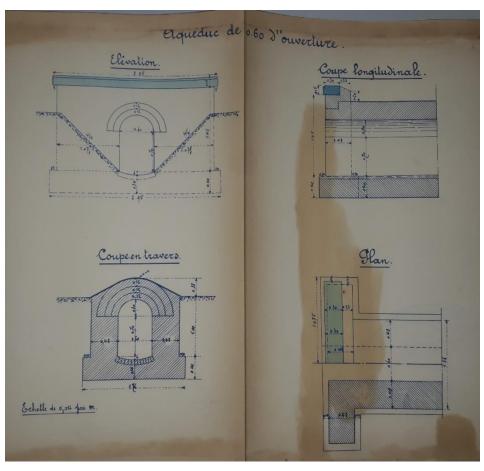


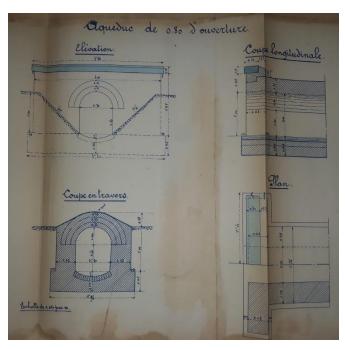


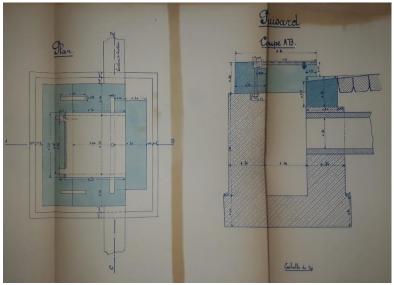


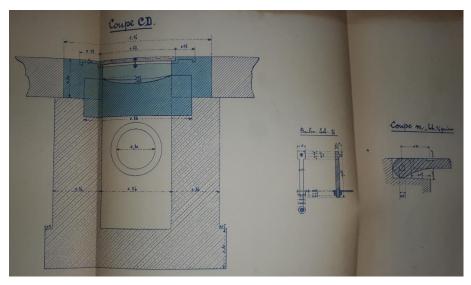


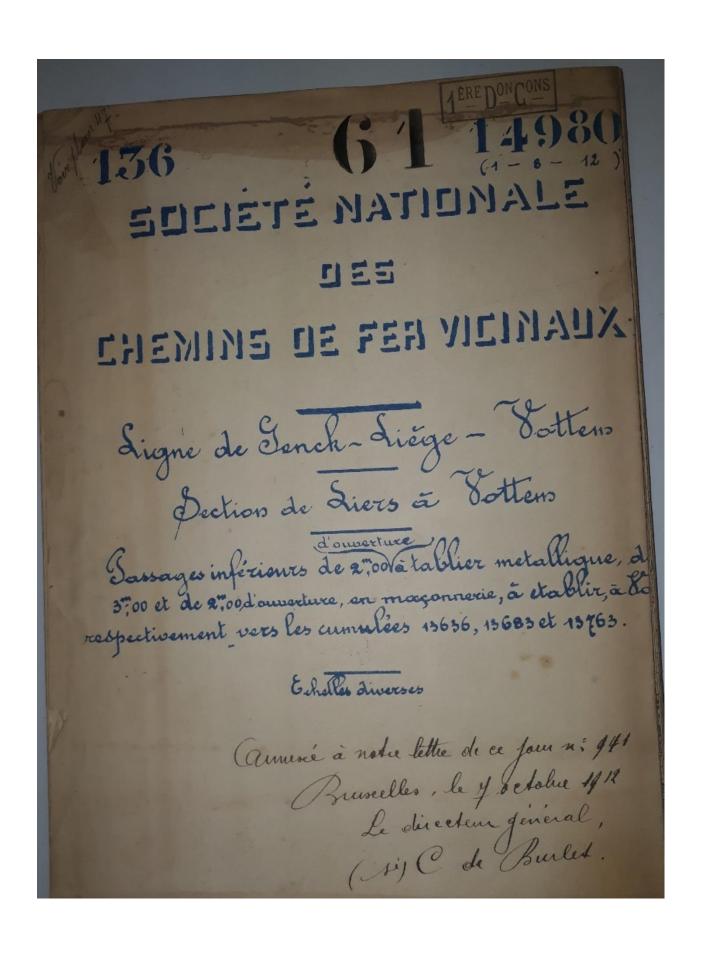


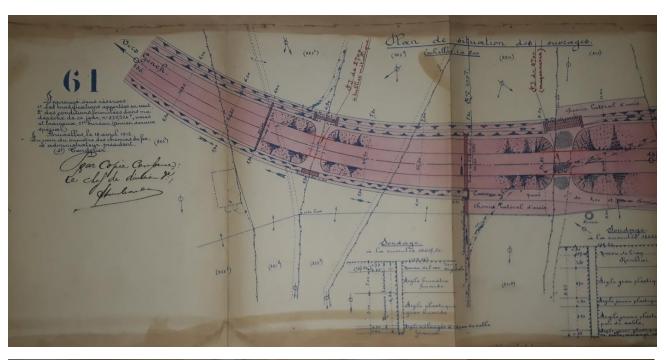


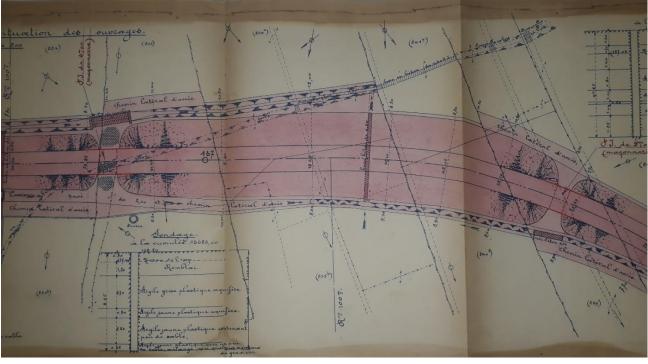


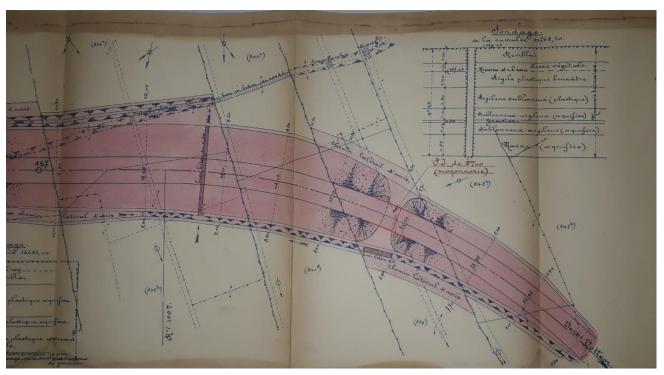


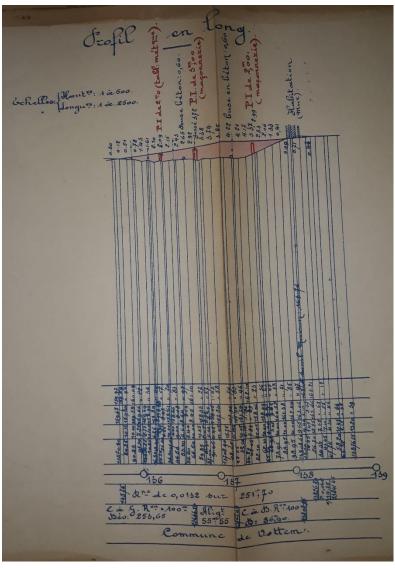


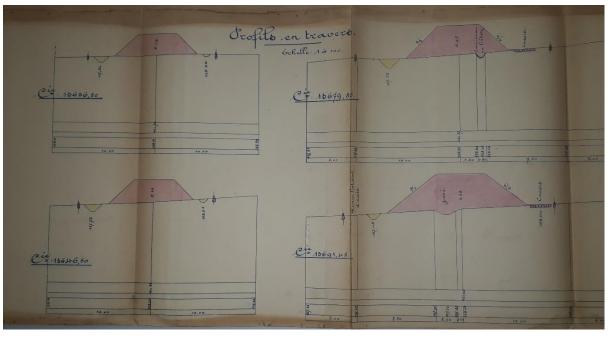


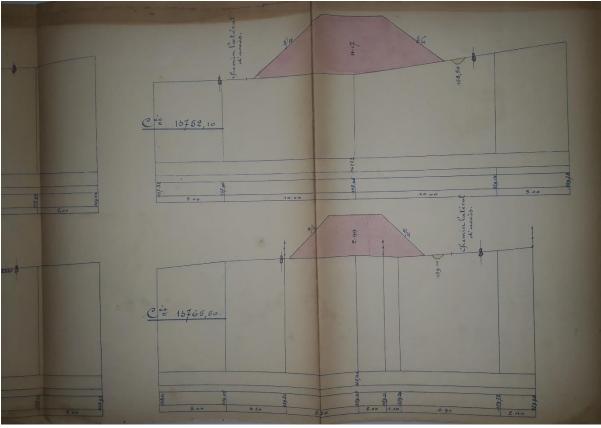


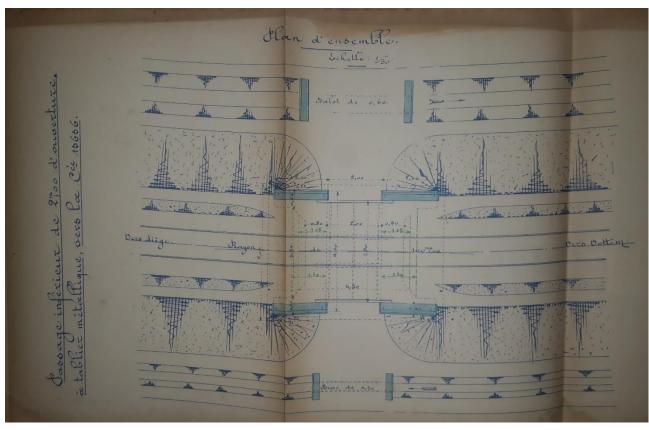


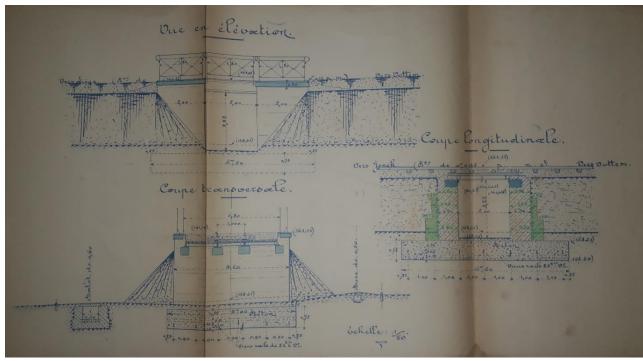


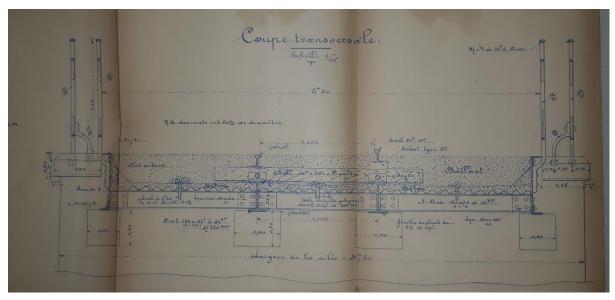


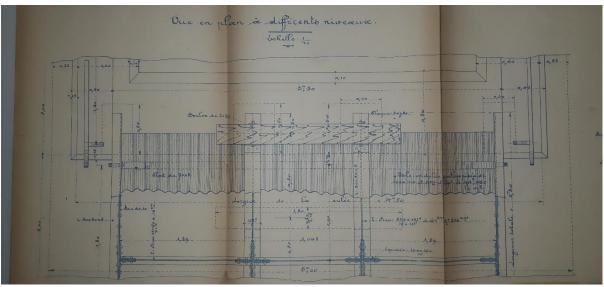


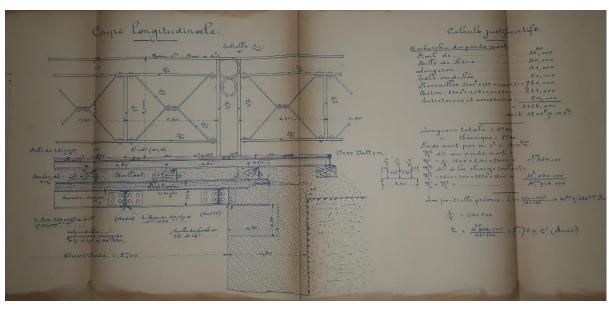


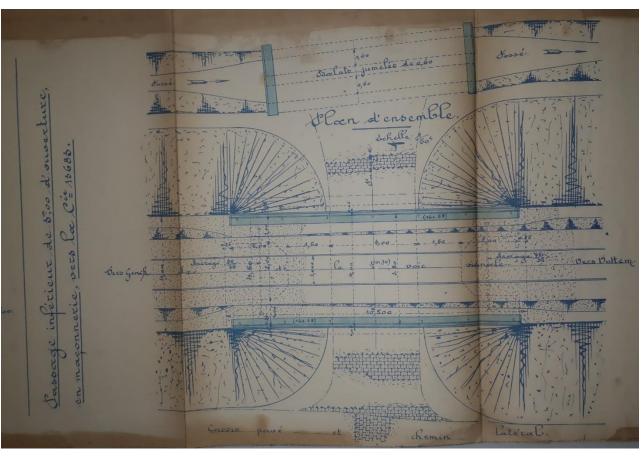


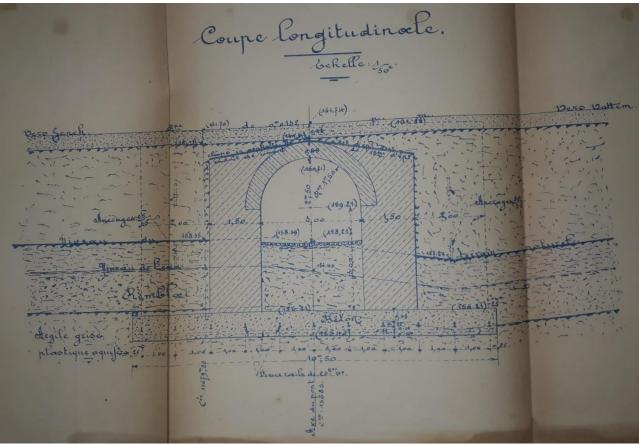


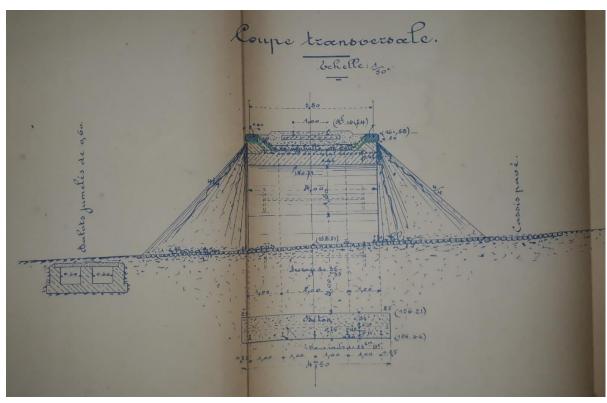


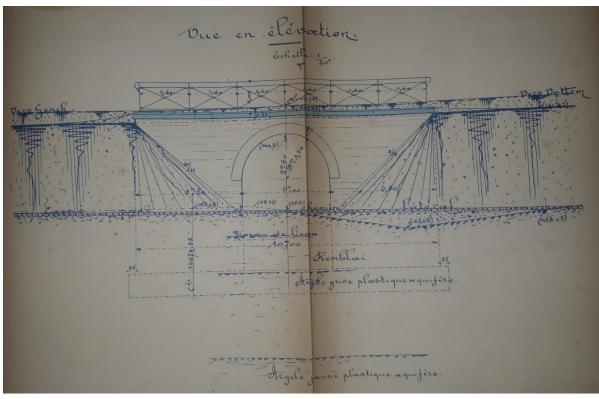


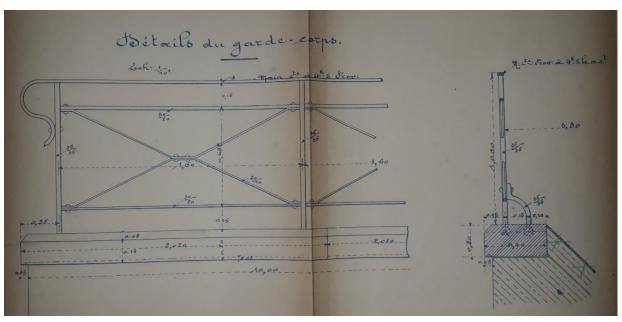


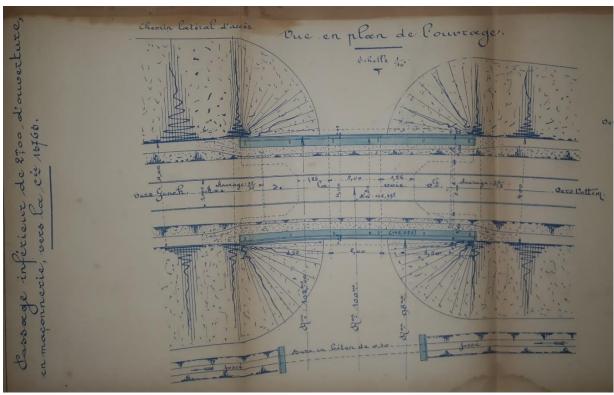


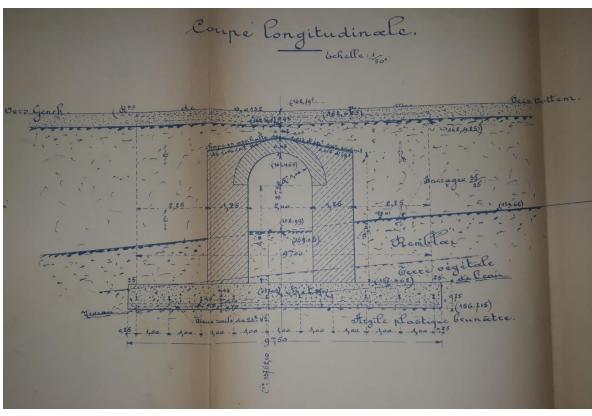


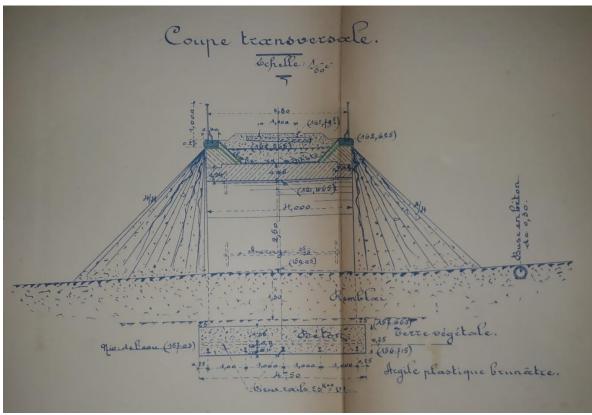


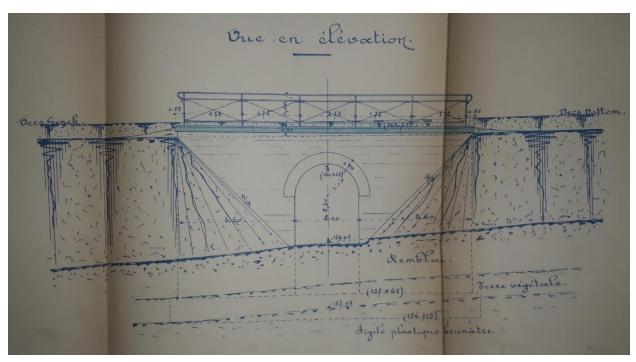


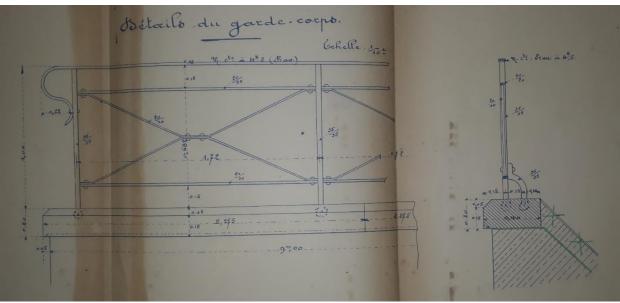








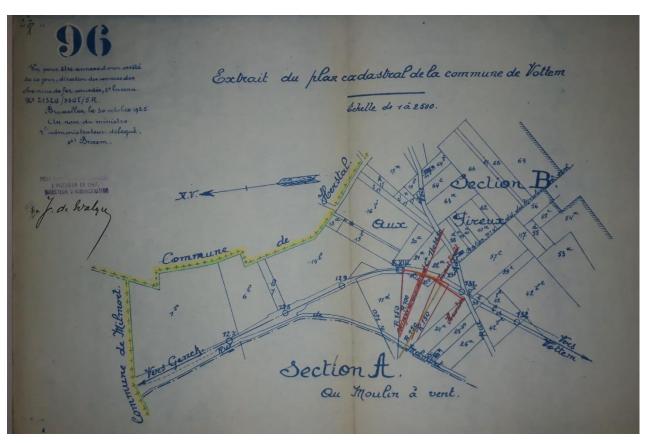


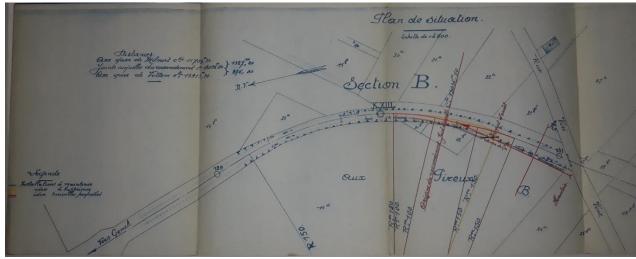




EDEIELE NALIDNYFE I EE CHEWINE DE LEU AICINAIA Ligne de Genek-Liège-Fottem. Section de Liers à Vottem. Raccordement privé provisoire à etablir, à Vottem, vers la cumulée 13036,50. Slanet profils Brunello, le 18 deptembre 1925

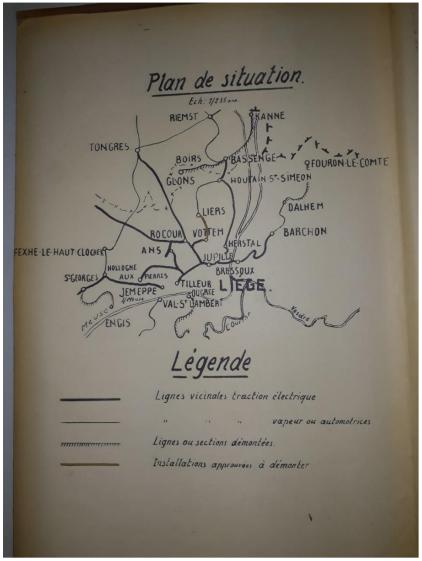
Echelle discresses de directeur finish,

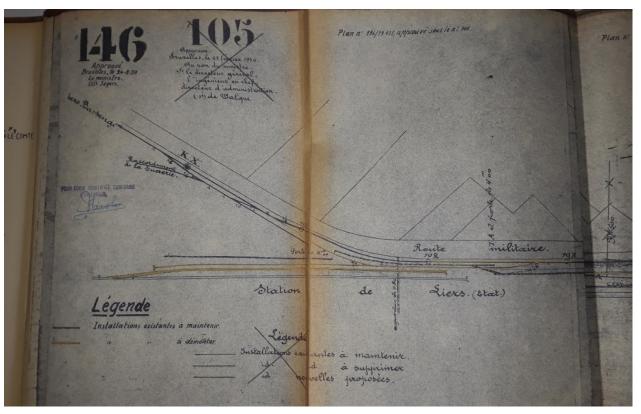


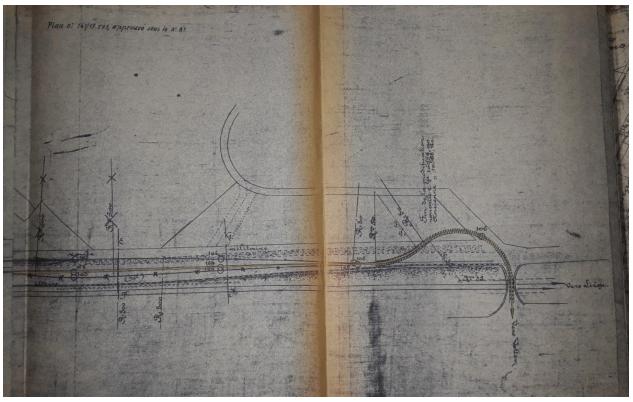


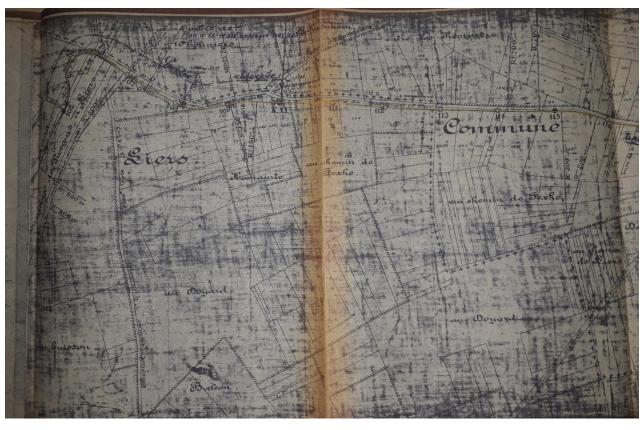
820/10 Plans 145-155, plans sans numéro d'approbation : 257-268, 276, 277. 1937-1985



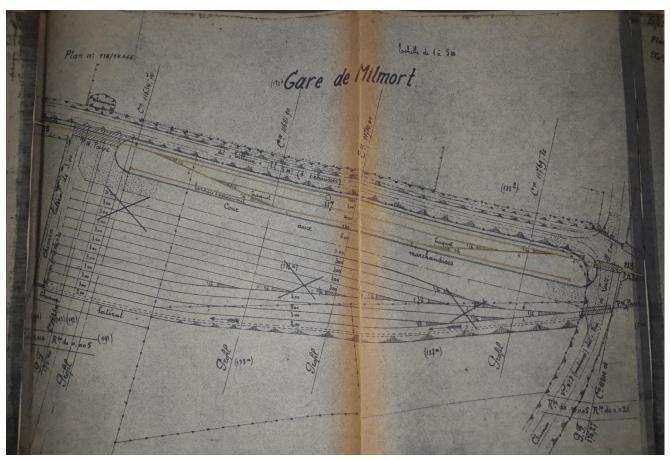




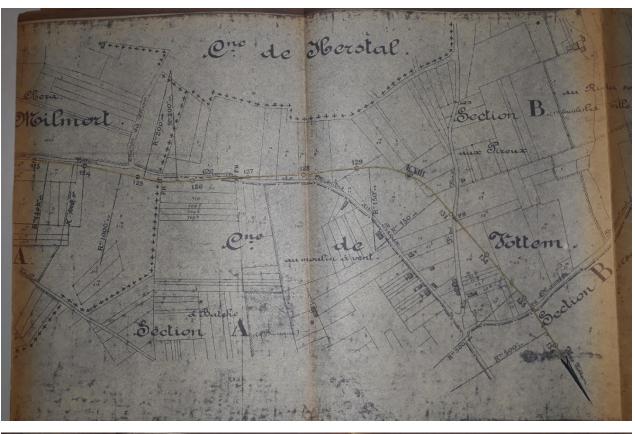




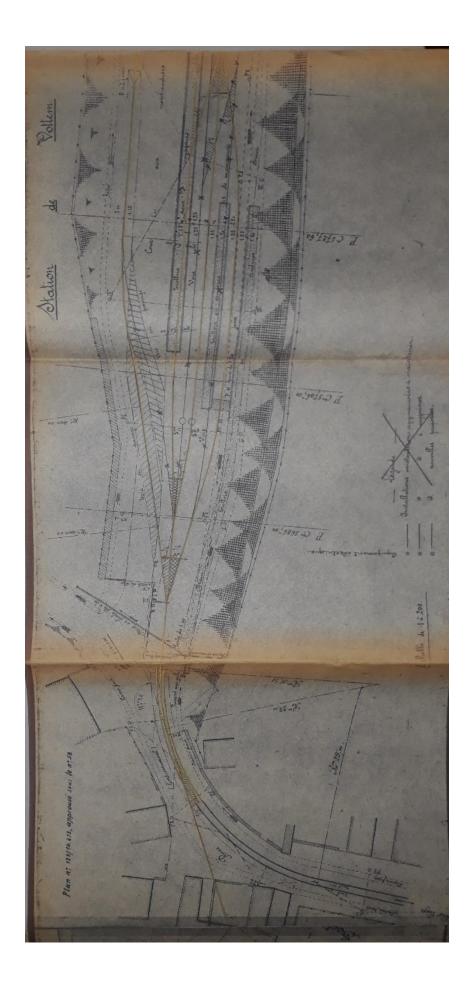




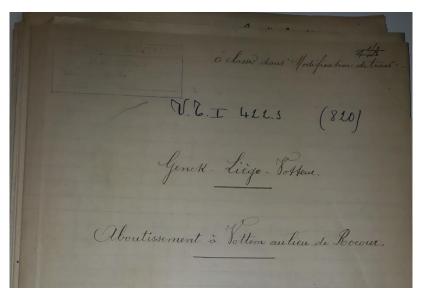


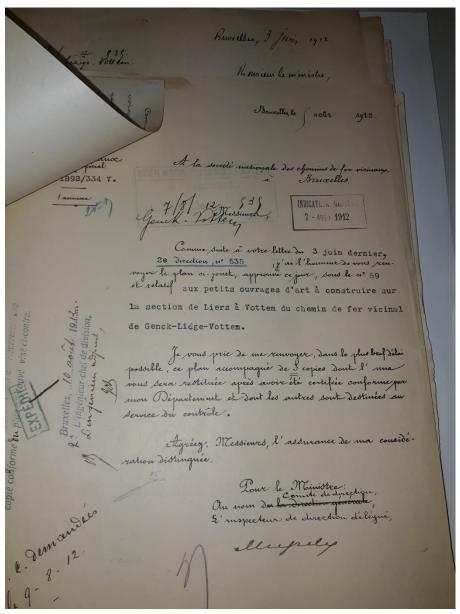




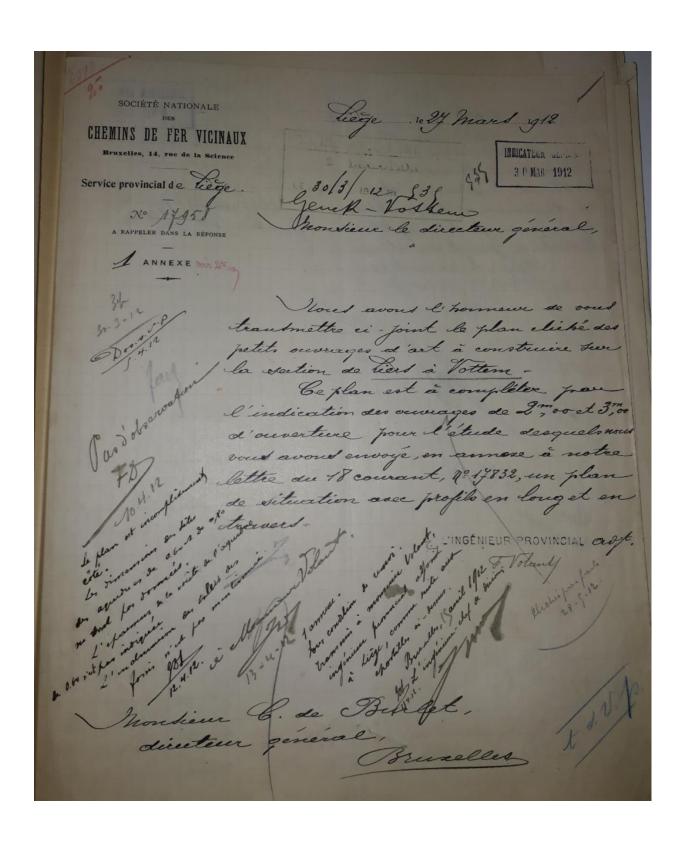


820/11 Dossiers sur les modifications apportées à l'itinéraire. 1907-1927 1 farde

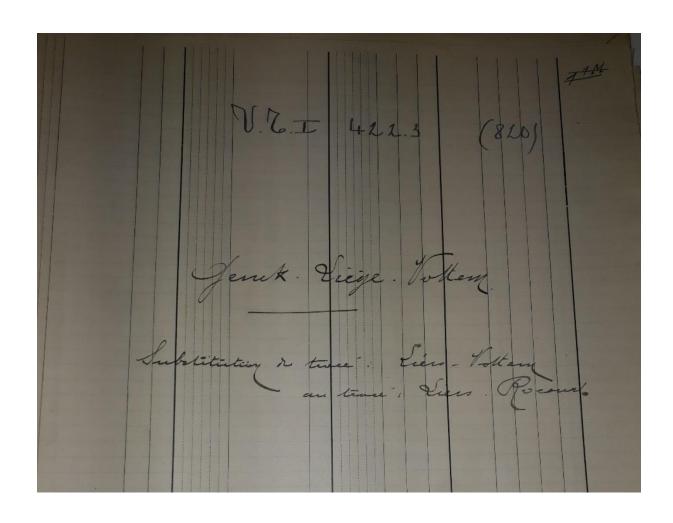


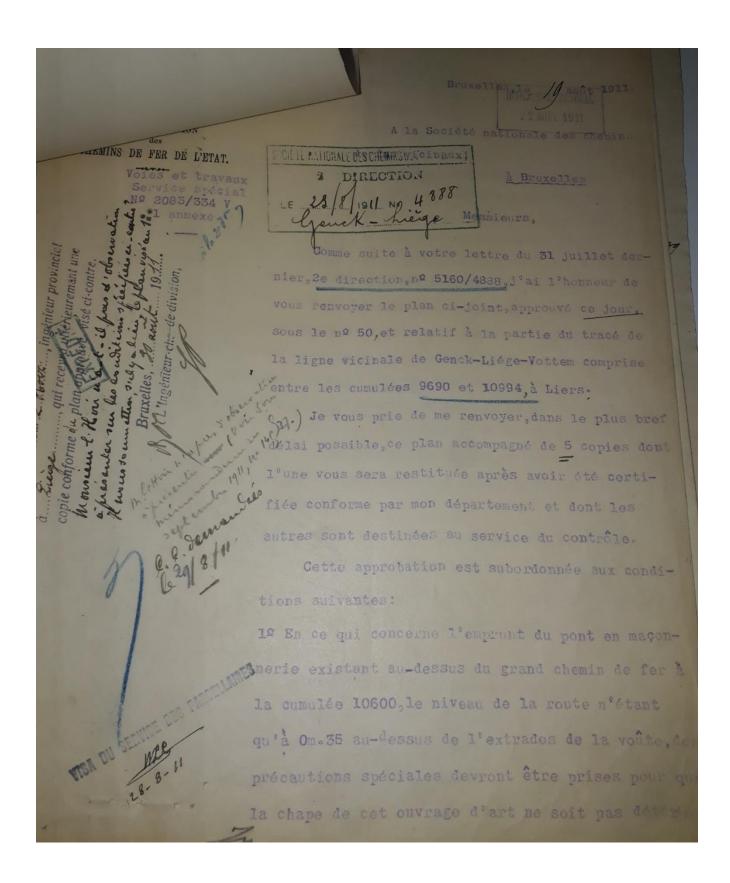


Bauxelles, 3 Juin 1912 Genese Liege Vottlen Monsieur le ministre, la teetin de Liers à Vottem. Nous arono l'ho un eur de to un ettre a votre sappeolation (en double expedition) le plan des petito ourrayes d'art types à sonstiure 2 ameres (plan no 128/14848 en double). sur la section de Liero à Vottern, du ch em in de fer vieinal de Genett-Lieige- Vottem. Veullez, monsieur le ministre, agréer Monoster le ministre des et em ins de f.u., Portes et kil., Louvelles. Le directeur you end, lofie a mansieur tobant, ung provi solft. Les plans des vurages dont il est question dans sa lettre du 27 mars dernier, 10: 17958, seront soumie à part, celtarieurement. -3/6/12



INDICATEUR GENERAL 2 6 AVR 1912 CUINGENIEUR PROVINCIAL ONE





A cet effet, la Société nationale des chemins de fer vicinaux devra soumettre à l'approbation le dispositif de pose qu'elle désire réaliser sur le dit ouvrage d'art.

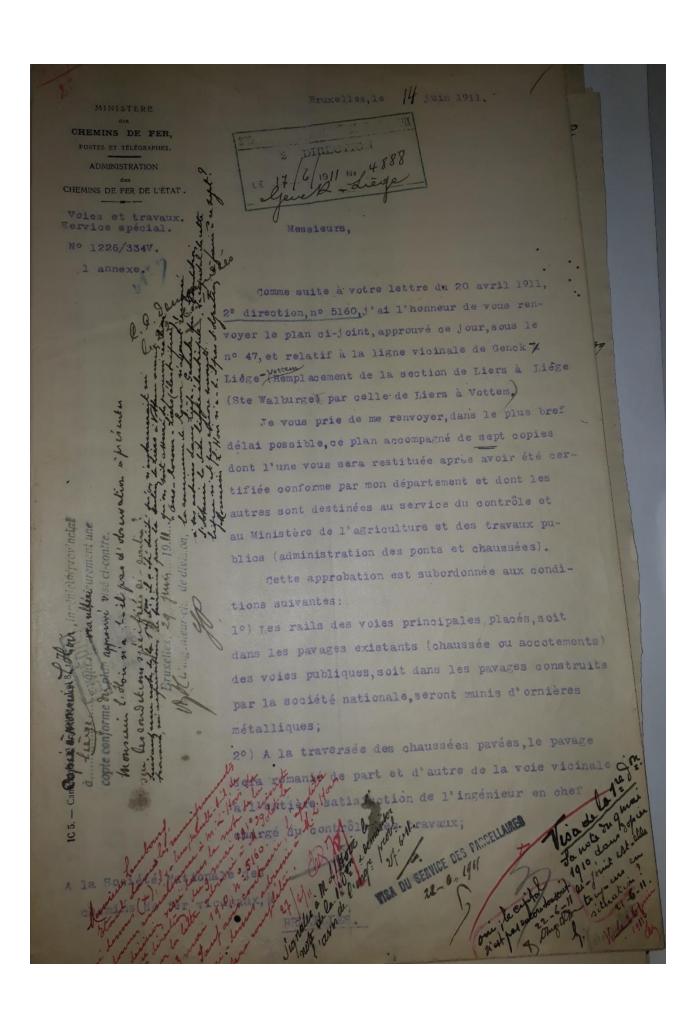
Dans le cas où la chaussée devrait être exhaussée la dite société aurait à pourvoir les parapets de ce viaduc d'un garde-corps en fer

si dans la suite cet ouvrage d'art devait être modifié ou remplacé, la société nationale aurait à intervenir dans la dépense au prorata de la surface occupée par la voie vicinale;

20 A la cumulée 10500, la voie vicinale devra se trouver au minimum à une distance de 2m.00 de la crête du talus du chemin de fer de l'Etat.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

> Au nom du Ministre: Pr l'administrateur président, L'administrateur délégué,



30) Aux traversées à niveau des voies publiques, l'empierrement existant sera remplacé par une surface rectangulaire pavée dépassant les rails extérieurs de la quantité qui sera jugée nécessaire, par l'ingénieur en chef chargé du contrôle des travaux, pour obtenir un bon raccordement entre le bombement de l'empierrement et le niveau des rails. L'entretien de tout ce pavage incombera à la société nationals;

40) Si l'utilité en est reconnue, la société nationals établira, à ses frais, a la traversée des accotements desfroutes et des chemins, un pavage qui s'étendra à un mètre au moins de part et d'autre des rails; 50) les voies des gares éventuelles à établir le long des voies publiques seront disposées de manière que les charrettes et chariots ne doivent pas stationner sur la chaussée pour procéder aux opérations de chargement et de déchargement des marchandises;

6°) Au droit de constructions bordant les voies
publiques empruntées, la société nationale exécuters
les travaux nécessaires pour ménager un espace
libre d'au moins lm50 entre le gabarit du vicinal
et la façade de des constructions, tout en ayant
soin de conserver, pour les besoins du roulage, une
largeur d'au moins sept mètres aux routes de grande
voirie et six mètres aux chemins comminaux;
7°) Parmi les changements de voie à établir sur le

accotements des routes et des chemins sans bordure de surhaussement, l'ingénieur en chef chargé du contrôle des travaux déterminera ceux qui devront être du type dit "BRANCHEMENT EN PAVAGE". Les branchements de l'espèce seront munis de contre rails su toute l'étendue des aiguilles et les tringles de gonnexion ainsi que les barres et les leviers de

and de to the land

manoeuvre seront souterrains; ils seront complétés par un pavage qui s'étendra sur au moins Om75 de part et d'autre des rails de ces appareils;

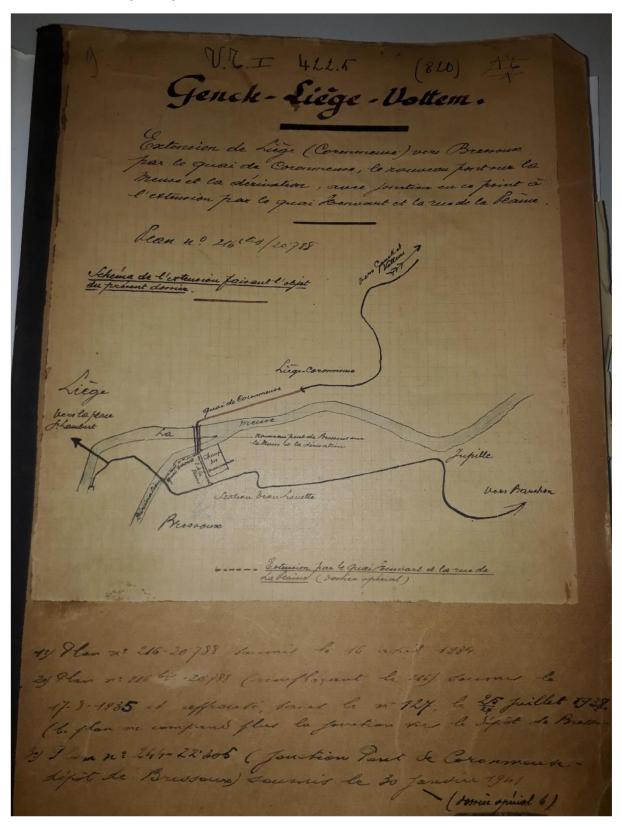
80) La partie comprise entre les cumulées 9700 et 11000 est réservée:

9°) La société nationale tiendra compte, en exécution, dans la mesure du possible, des desiderata exprimés lors de l'enquête par le service provincial de Liège et par les administrations communales de Liers, Milmort et Vottem.

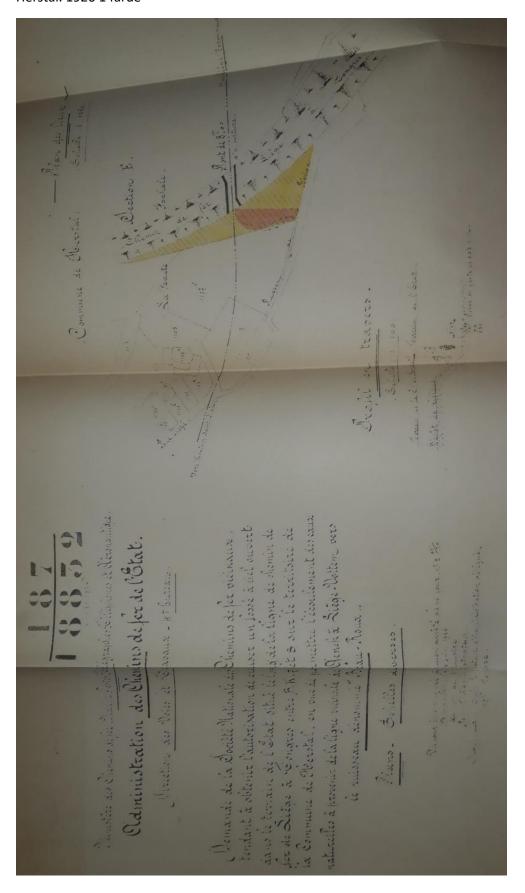
Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

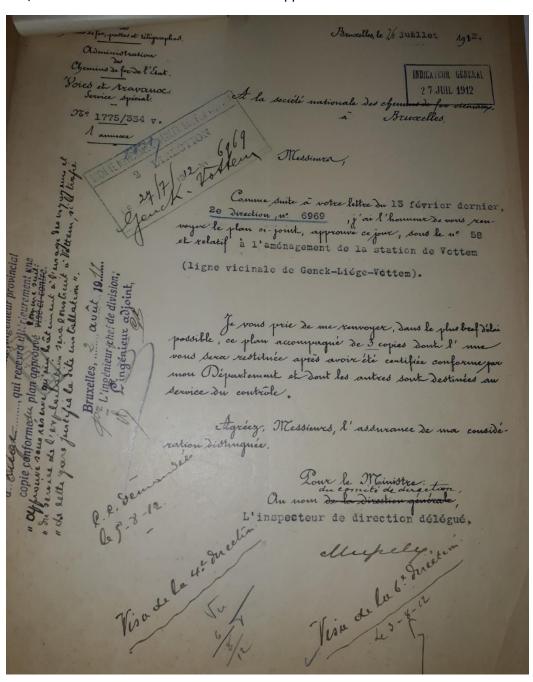
820/12 Dossier relatif au prolongement de la ligne jusqu'à Bressoux via le quai de Coronmeuse, avec raccordement à la ligne Liège – Barchon – Fouron-le-Comte. 1933-1938 1 farde



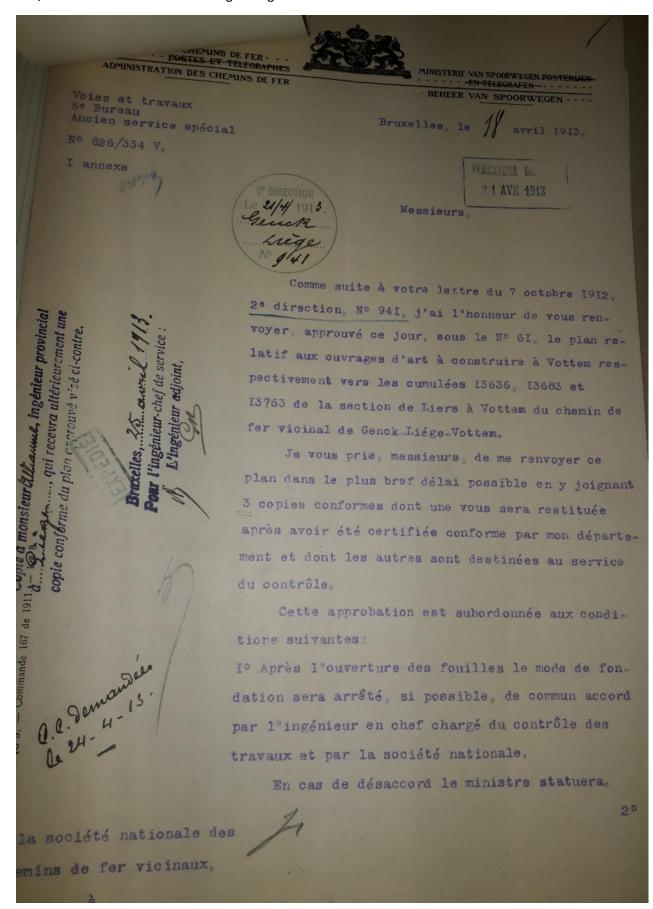
820/14 Dossier relatif à l'utilisation de terrains de la SNCV pour le creusement d'un fossé ouvert à Herstal. 1926 1 farde

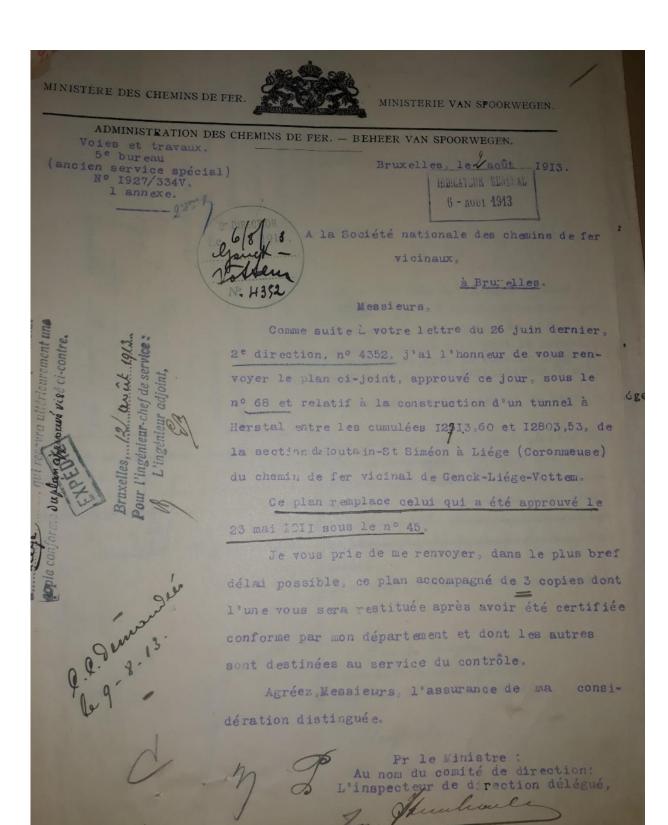


820/17 Documents relatifs aux modifications apportées aux stations. 1912-1955 1 farde



	"多学者",第
Comme ouite à la départe du lépaillet 1912	4 6
voies et travana, service spécial n° 1/1/ 334V. remogéan département des cherriers de ger, postes	de de partir de la
+ tilineantes le plan appronse souse	aplaise of the orient of the o
regies consoemes p. N.	TO THE PARTY OF TH
(eigne de Gruek-diège - Vottem).)	ceaple Cinge
1/1/11 Dencedes, E. M. sout 1912.	20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 2
The state of the s	





Bruxelles,le octobre 1910. la Société Mationale des chemins fer vicinaux, a OCCIE HEBRUXETAES. Voies et travaux. Service spécial. Messieurs, Nº 5910/334V. l annexe! Comme suite à votre lettre du 7 septembre dernier,2º direction,nº 730,j'ai l'honneur de vous renvoyer le plan ci-joint, approuvé ce jour, sous le wieur ... fle ett. ingeneur provincial qui recevra ultérieurement une nº 43 et relatif au pont de 4 mètres d'ouverture, Bruxelles, I.R. a. C. Ashga. 19, en maçonnerie, à établir à Hermée, vers la cumulée 5940 de l'embranchement de Houtain-Saint-Simeon à Liége (Coronmeuse) du chemin de fer vicinal de Genck à Liége (Sainte Walburge). Je vous prie de me renvoyer, dans le plus bref délai possible, ce plan accompagné de 3 copies dont l'une vous sera restituée après avoir été certifiée conforme par mon département et dont les autres sont destinées au service du contrôle. Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée. Pour le Ministre: VISA DU SERVICE DES PARCELLANES Au nom de la direction générale: L'inspecteur de direction délégué. Mufrely

Dhiet: Valeur d'un cuvrage d'art situé sur le territoire de la commune d'Hermée, a été construit en 1910, pour la somme de F. 5.100, Ci-joint en retour le plan n° 57/415 (820) que vous nous aviez

Le décembre 1962.

7. MISS2

Monsieur Legein,
Conseiller juridique - chef de service.

Suite à votre lettre du 23 novembre dernier, réf. S/Dom./415 (820)
Nous portons à votre connaissance que le pont situé à la cumulée
5.940 de la ligne Genck-Liége-Vottem, sur le territoire de la commune
d'Hermée, a été construit en 1910, pour la somme de F. 5.100, Ci-joint en retour le plan n° 57/415 (820) que vous nous aviez

Communiqué.

Le directeur,

1/12

1/12

Messieurs



Comme suite à votre lettre du 7 octobre 1912, 2° direction, N° 941, j°ai l'honneur de vous renvoyer, approuvé ce jour, sous le N° 61, le plan relatif aux ouvrages d'art à construire à Vottem respectivement vers les cumulées 13636, 13683 et 13763 de la section de Liers à Vottem du chemin de fer vicinal de Genck-Liége-Vottem.

Je vous prie, messieurs, de me renvoyer ce
plan dans le plus bref délai possible en y joignant

3 copies conformes dont une vous sera restituée
après avoir été certifiée conforme par mon département et dont les autres sont destinées au service
du contrôle.

Cette approbation est subordonnée aux conditions suivantes;

I° Après l'ouverture des fouilles le mode de fondation sera arrêté, si possible, de commun accord par l'ingénieur en chef chargé du contrôle des travaux et par la société nationale,

En cas de désaccord le ministre statuera.

nationale des

20

Bruxelle s.

er vicinaux.

2º Les tôles, plats, barres rondes, cornières et autres profilés quelconques seront en acier doux; les rivets et les boulons en acier extra doux.

Essais de traction. Des barrettes prises dans les tôles, plats et barres profilées devront se rompre sous une charge variant de 42 à 47 kilogrammes par M/M 2 de la section primitive. L'allongement au moment de la rupture, mesuré sur une longueur de 200 M/M, sera d'au moins 22 % dans le sens longitudinal.

La striction de la section de rupture sera d'au moins 40 % dans le sens longitudinal.

L'acier pour armatures, rivets et boulons des vra se rompre sous une charge de 36 à 40 kilogrammes par M/M 2 de la section primitive, subir un allongement minimum avant la rupture de 30 % mesuré sur une longueur de 200 M/M et présenter une limite d'élasticité d'au moins 19 kg par M/M 2.

3º Les épreuves consisterent :

A. Tablier métallique. A fairs passer et repasser plusieurs fois sur le tablier métallique à des vitesses variant de IO à 40 km à l'heure et à y laisser réjourner ensuite pendant une heure une locomotive de 27 tonnes en ordre de marche. Sous l'action de cette charge, les poutres principales ne pourront prendre une flèche supérieure à 1/1200 de leur portée;

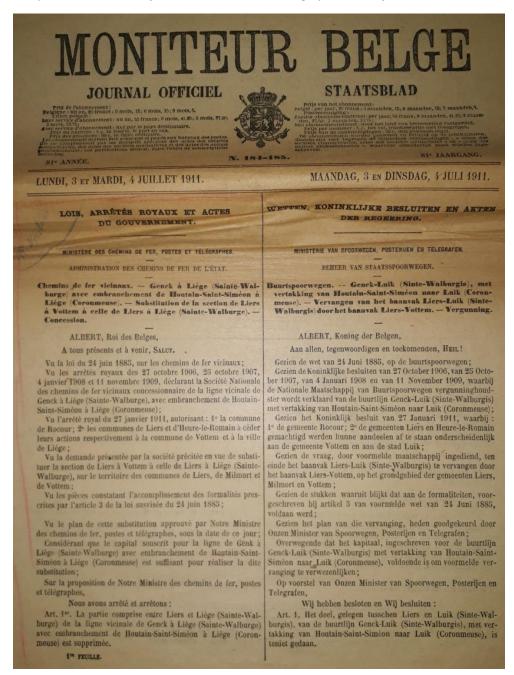
B. Voûtes en maçonnerie. Sous l'action de la même épreuve, aucun tassement ni aucun écrasement des matériaux constitutifs de l'ouvrage ne pourra être constaté.

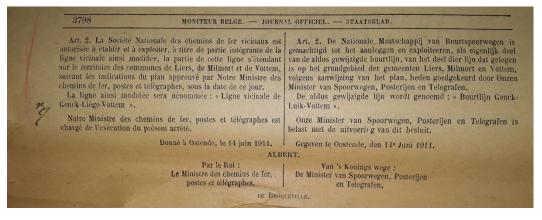
Il sera procédé à ces épreuves en présence du délégué de l'administration des chemins de fer de l'Etat qui appréciare et eller eve (1)

satisfaisantes et dressera procès-verbal de ses opérations

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée;

Au nom du ministre: L'administrateur-président. 820/23 Dossier relatif aux modifications du capital de la ligne Genk – Liège – Vottem par le remplacement du tronçon Liers – Sainte-Walburge par le tronçon Liers – Vottem. 1907-1910 1 farde





GOUVERNEMENT PROVINCIAL DR

LIÉGE

2 · DIVISION

Nº 12583.

ANNEXES

OBJET :

Ligne de Genok-Liége.

SÉANCE de la Députation permanente du Conseil provincial de Liège, en date du 6 fancier 1908, à laquelle assistaient:

M. L. Pety de Thomes, Gouverneur-Président; MM. Rome.

HEPTIA, GREGOIRE, LABOULLE, DEBARSY, BRIAN membres, et Eug. Cornesse, Greffier.

La Députation permanente,

Vu les dépêches de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, delle août, 10 & 27 décembre 1907, relatives à la substitution du tracé par Vottem à celui par Rocour de la ligne vicinale de Genck à Liége (Ste-Walburge);

Vu la délibération du Conseil communal de Rocour, du 31 octobre, cédant à la commune de Vottem, qui les accepte, les neuf actions de mille francs chacune, qu'elle a souscrites pour la ligne de Genck- à Liége (Ste-Walburge) avec embranchement de Houtain-St-Siméon à Liége (Coronmeuse);

Vu l'art. 76, 20 de la loi communale; Entendu le rapport de M. Grégoire, Député

permanent,

ELET un avis favorable sur la délibération précitée.

Pour expédition conforme:

Le Greffjer provincial,

Province de Liège

Commune de Rocour.

Objet:
Chemin de fer vicinal de Genck-Vottem-Liège

ROYAUME DE BELGIQUE.

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE RO-COUR RELATIF AU CHEMIN DE FER VICINAL DE GENCK A LIEGE (SAINTE-WALBURGE) AVEC EMBRANCHEMENT DE HOUTAIN-SAINT-SIMEON A LIEGE (CORONMEUSE).

Le conseil communal de Rocour Junotre deliberation de co jour

Revu sa délibération en date du 19 août 1905, par laquelle il a été décidé que la commune de Rocour interviendrait pour neuf mille francs (9.000 francs) dans la formation du capital nécessaire à la construction et à l'acquisition du matériel d'exploitation du chemin de fer vicinal de Genck à Liège (Sainte-Walburge) avec embranchement de Houtain-Saint-Siméon à Liège (Coronmeuse);

Revu l'arrêté royal du 27 octobre 1906, octroyant la concession de cette ligne à la Société nationale des chemins de fer vicinaux;

Considérant que le projet sera modifié de façon à remplacer la section de Liers à Liège (Sainte-Walburge) par une section de Liers à Vottem;

Considérant que la commune de Rocour ne sera plus intéressée à la ligne en question;

Considérant que la commune de Vottem serait disposée à reprendre l'intervention précitée de 9.000 francs;

DECIDE :

La commune de Rocour cède à la commune de Vottem les neuf actions de mille francs chacune, qu'elle a souscrites pour la ligne de Genck à Liège (Sainte-Walburge) avec embranchement de Houtain-Saint-Siméon à Liège (Coronmeuse).

Ainsi fait et délibéré en séance du 3/ octobre 1907

Pour extrait conforme:

Par ordonnance: Le secrétaire, Le pourgmestre-président,

Vu et approuvé par la députation permanente de la province de Liège en séance du 6 fancier 1908.

Le greffier provincial.

Le président,

68

Wallonie, imp. coop., 4, place Verte, Lege, .- Tel., 3179

PROVINCE DE LIÉGE



00.....

VOTTEM

No

Rappeler dans la réponse le nº ci-dessus

OBJET

Vollem, lez-Voisser VAUS 1842 14/23 19
Print At 48/ 307 10
ENTRY

Extrait du procès verbal de la séance du Conseil communal en date du 20 août 1910.

Etaient présents: M.M. Gilles gérard, échevin ff de bourgmestre, Président; F.Boclinville, échevin; Thirion, conseiller ff d'échevin; Rennotte, Georges, Grossart, Closset, Leroy, Dechamps, Marnette & Lageot, conseillers

Le Conseil,

Vu les lettres des 24 janvier et 3 mars 1910 de la Société nationale des chemins de fer vicinaux, par lesquelles cette société demande que la souscription, pour une somme de vingt et un mille francs, retirée par la commune d'Heure-le-Romain, soit reprise par une ou plusieurs communes de la province de Liége intervenant dans la formation du capital de la ligne vicinale de Genck à Liége (Ste Walburge) avec embranchement de Houtain-Saint-Siméon à Liége (Coronmeuse);

Considérant que la commune de Vottem n'est que très indirecte-ment intéressée à l'établissement de la section de Houtain-Saint-Siméon
à Liége(Coronmeuse) et n'est pas de cembles qui pourraient, avec quelque
raison, se substituer à la commune défaillante:

Considérant qu'il convient de ne pas souscrire d'engagements pouvant avoir de s conséquences financières, quand ils ne sont pas jústifiés par des considérations d'ordre administratif ou d'intérêt général;

DECIDE qu'il n'y a pas lieu , pour la commune de Vottem, de reprendre une partie de la souscription de vingt et un mille francs représentant l'intervention de la commune d'Heure-le-Romain qui refuse actuellement de participer à la constitution du capital de la ligne vicinale Liége-Genck.

Par le Conseil:

Le Bourgmestre ff-Président,

S. Sarie

	YAUME DE BELGIQUE.
Province	
de Liégo	Extrait du registre aux délibérations de la
Commune	commune_de_Vottes
de Vottem nini 0	relatif à l'augmentation du capital de la
Objet :	ligne vicinale Genk-Liége-Vottem
Augmentation de capital.	Séance du 17 janvier 1945
Présents :	. Pirkhaye, bourgmestre-Fresident
The state of the s	or Metensir, Echevins
should be be well and the tize	Secretaire communal
Le collège :	
Vu l'arrêté du 28 mai 19	941, relatif au transfert des attributions des con-
seils communaux aux collèges d	les bourgmestre et échevins; , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Considérant que la comm	nune de Vottem est
actionnaire à concurrence d'un	e somme de 17.000
dans le capital du chemin de	fer vicinal Gerk-Lifge-Vottem
Considérant que ce capi	tal doit être augmenté;
Considérant que la libé	ration du capital supplémentaire peut se faire par
annuités au taux de	, payées pendant 90 ans
	D. E. C. I. D. E
La commune de Vott	portera de 17.000
francs à22.000 francs	, soit
un supplément de cinq mil	le (u.coo) fruncissimm edition ed.
	talde la ligne vicinale Genk-Liége-Votte
	ette souscription nouvelle de5.000
	upplémentaires à concurrence d'une somme de
cent septante-einq (3-76	pendant 90 années
La somme nécessaire à	l'exécution des engagements qui précèdent sera ré
gulièrement inscrite au budg	et.
	gne vicinale Genk-Liége-Vottem
pourra être fusionné avec co	eux d'autres lignes ou d'extensions quelconques lors
	aura été accordée par l'Etat et par &province inté
'	mbre d'actionnaires représentant au moins la moitié

Le collège des bourgmestre et échevins signera et remettra, à la première demande de la Société Nationale, les titres d'annuités correspondant au capitalactions souscrit par la commune.

Le paiement des annuités sera exigé le 30 juin de chaque année, sous déduction des bonifications ci-après, arrêtées au 31 décembre précédent: a) intérêts intercalaires; b) intérêts sur capitaux disponibles et c) s'il y a lieu, dividende d'exploitation, conformément aux indications du bilan approuvé par l'assemblée générale des actionnaires.

Il en résultera donc qu'à l'échéance de la première annuité prenant cours le 1er juillet, il ne sera déduit que les bonifications correspondant à la période comprise entre cette date et le 31 décembre de la même année (soit 6 mois).

Pour les annuités suivantes, les bonifications comporteront un exercice complet (du 1er janvier au 31 décembre), soit 12 mois.

La présente délibération sera adressée aux autorités compétentes.

Ainsi fait et délibéré en séance du 17 janvier 1942 Pour copie conforme :

He bourgmestre-président, Le secrétaire, Vu et approuvé par la députation permanente de la province , en séance du

Par ordonnance:

Par ordonnance:

Le greffier provincial, Le président,

france h is some france

4. Exploitation de la ligne 820

Les fardes au VLATAM ne contiennent pas d'information concernant l'exploitation. On n'y a rien trouvé concernant les horaires, le nombre de passagers, les marchandises transportées, les finances, le type de voitures utilisées. Ici, nous mentionnons quelques sources supplémentaires, concernant l'exploitation de ligne

4.1. Tableaux horaires

Pour les tableaux horaires, le site « Grenier Ferroviaire » peut aider. https://www.tassignon.be/trains/documentation/documentation.php

Par exemple nous avons trouvé l'indicateur des trains et trams belges pour 1931.





Chemins de Fer belges – Horaires des trains (du 15 mai au 3 octobre 1931 inclus) https://www.tassignon.be/trains/PDF/IO-OR-19310515-19311003.pdf

En 1931 (service d'été), il y avait un tram pour les voyageurs le matin (voyage 233) qui démarrait de Bassenge à 7:30 pour arriver à Vottem à 8:15, où les voyageurs pouvaient prendre la correspondance pour Liége. Le même tram repartait en sens inverse de Vottem à 8:25 avec arrivée à Bassenge à 9:11 (voyage 232). Le soir, il y avait un deuxième voyage aller-retour. Le dimanche, le voyage du soir se faisait plus tard qu'en semaine.

Notez que dans tous les documents d'époque, on écrit Liége avec un accent aigu.

4.2. Les arrêts du tram

Les arrêts le long de la ligne Vottem-Houtain étaient :

- Vottem-Ecoles [le terminus, rue Vert-Vinâve]
- Hareng (arrêt facultatif) [probablement au croisement avec la Rue Visé-Voie]
- Milmort-Station [carrefour du Tiyou]
- Liers-Fort (arrêt facultatif)
- Liers-Station Etat [parallèle à la gare SNCB, au nord des quais actuels]
- Fexhe-Slins-Anixhe
- Fexhe-Slins-Gare
- Slins-Gare
- Houtain-St-Simeon-Croix Rouge
- Le Trihay
- Houtain-St-Siméon-Maison Communale
- Houtain-Station [actuellement une belle pelouse rectangulaire au centre du village, avec panneau explicatif sur la ligne 820]

(http://www.railwaystationlists.co.uk/pdfeurope/belgiumvicinalrlys1.pdf)

5. Conclusions

Avec cet aperçu nous espérons avoir convaincu le lecteur de la richesse contenue dans les archives de la VLATAM. Cet auteur est avant tout intéressé au paysage et à l'histoire de tous les jours de Vottem et ne prévoit pas de poursuivre les recherches sur les tenants et les aboutissants de la ligne 820, ni sur les autres autres villages traversés. Je suis convaincu que d'autres « mordus » prendront la relève. L'information obtenue sur Vottem sera distillée dans les mois et années à venir lors de promenades guidées et dans la page de Vottem sur le Wikipédia français.